Philippe Bilger “persona non grata” au salon du «livre antiraciste» de la Licra

21/05/2011 à 18h37

L’avocat général près la cour d’appel de Paris, Philippe Bilger, devait participer dimanche 22 mai au salon du «livre anti-raciste» organisé par la Licra avant d’être décommandé à la veille de l’événement par l’association.

Contacté par le Nouvel Observateur, la Licra assure que c’est l’avocat général qui s’est décommandé. Faux, répond Philippe Bilger qui affirme que la Licra lui a fait comprendre que sa présence n’était plus souhaitée. Une décision dont le magistrat a pris acte.

Il semblerait que son billet de **blog** concernant les propos tenus par Lars Von Trier au festival de Cannes, qui avait déclaré qu’il «*comprenait Hitler*», soit à l’origine de cette décision :

[…] En dépit des nombreux scandales qui depuis 1954, ont secoué la Croisette d’une manière telle que le Festival semblait s’en réjouir plus que les déplorer, l’ostracisme frappant le créateur danois est une première. Cette décision, inspirée par Gilles Jacob, a été évidemment approuvée par le CRIF et la LICRA qui s’étaient mobilisés contre lui après la conférence de presse. […]

Ce n’est que de l’oralité. **Ce ne sont que des mots. Jetés comme ça dans l’entonnoir festif et médiatique.** […] Beaucoup de bruit pour presque rien, en définitive. Parce que certaines oreilles et sensibilités ont été blessées, convenait-il par ce diktat d’humilier ainsi Lars von Trier qui avait fait, sans en être prié, amende honorable ?

Le Nouvel Obs